



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Préfecture

Mission interministérielle de coordination

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Ouverture d'une enquête publique relative
au plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation de la rivière Allier
sur le territoire de l'agglomération de Vichy et s'appliquant aux
communes d'Abrest, Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Creuzier-le-Vieux, Hauterive,
Mariol, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat, Saint-Yorre et Vichy**

Une enquête publique relative au projet de Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles inondation (PPRNPI) de la rivière Allier sur le territoire de l'agglomération vichyssoise (communes d'Abrest, Bellerive sur Allier, Charmeil, Creuzier le Vieux, Hauterive, Mariol, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat, Saint-Yorre et Vichy) est ouverte du 30 avril au 04 juin 2018 inclus.

La mairie de Vichy est désignée comme siège de cette enquête.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et tenus à la disposition du public du 30 avril au 04 juin 2018 inclus en mairies d'Abrest, Bellerive sur Allier, Charmeil, Creuzier le Vieux, Hauterive, Mariol, Saint-Germain des Fossés, Saint Rémy en Rollat, Saint Yorre et Vichy, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (pour Vichy les heures d'ouverture de la mairie au public sont les suivantes : Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 ; le samedi, de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00).

Le dossier sera également consultable pendant la durée de l'enquête sous format numérique, sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques État ».

Une commission d'enquête composée de Madame Marie-Odile RIVENEZ, ingénieur du génie rural des eaux et des forêts, retraitée de l'Administration, présidente de la dite commission, de Monsieur Francis VANPOPERINGHE, retraité de la gendarmerie et de Monsieur Jean-Luc POUYET, cadre du secteur privé, en retraite, membres titulaires de la dite commission a été désignée par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public sur le projet pourront être :

- consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies d'Abrest, Bellerive sur Allier, Charmeil, Creuzier le Vieux, Hauterive, Mariol, Saint Germain des Fossés, Saint Rémy en Rollat, Saint Yorre et Vichy,
- adressées par écrit à la commission d'enquête à la mairie de Vichy désignée comme siège de l'enquête ou transmises par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : ppriagglovichy2018@gmail.com ; ces observations doivent être consignées, reçues ou notifiées avant la fin de l'enquête,

- exprimées oralement ou par écrit à un des membres de la commission d'enquête qui recevra personnellement le public aux lieux, jours et heures suivants :

- à la mairie d'Abrest :
le mardi 22 mai 2018, de 8h30 à 11h30
- à la mairie de Bellerive sur Allier :
le mardi 29 mai 2018, de 8h30 à 11h30
- à la mairie de Charmeil :
le jeudi 31 mai 2018, de 10h00 à 13h00
- à la mairie de Creuzier le Vieux :
le samedi 5 mai 2018, de 9h00 à 12h00
- à la mairie de Hauterive :
le jeudi 3 mai 2018, de 14h00 à 17h00
- à la mairie de Mariol :
le mercredi 9 mai 2018, de 14h00 à 17h00
- à la mairie de Saint Germain des Fossés :
le jeudi 17 mai 2018, de 8h30 à 11h30
- à la mairie de Saint Rémy en Rollat :
le jeudi 24 mai 2018, de 14h00 à 17h00
- à la mairie de Saint Yorre :
le mardi 15 mai 2018, de 14h00 à 17h00
- à la mairie de Vichy :
le lundi 30 avril 2018, de 9h00 à 12h00
le lundi 4 juin 2018, de 14h00 à 17h00

Par ailleurs, le public peut demander des informations auprès de la Direction Départementale des Territoires – Service Aménagement et Urbanisme Durable des Territoires – Bureau Prévention des Risques – 51 Boulevard Saint Exupéry – CS 30110 – 03403 YZEURE CEDEX (téléphone : 04.70.48.77 68) ou par mail (ddt-saudt-pr@allier.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à la Direction Départementale des Territoires de l'Allier et en mairies dans les mairies d'Abrest, Bellerive sur Allier, Charmeil, Creuzier le Vieux, Hauterive, Mariol, Saint Germain des Fossés, Saint Rémy en Rollat, Saint Yorre et Vichy, pour être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette consultation, le plan, éventuellement modifié, sera approuvé par arrêté préfectoral.

La Préfète de l'Allier est l'autorité compétente qui approuvera ce plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondation.